**MODELE DE DELIBERATION POUR LES COLLECTIVITES LOCALES**

[Ce modèle peut être adapté en fonction de vos besoins et pratiques – Les articles 1 à 3 doivent cependant figurer dans votre délibération – Les articles 4 à 7 sont facultatifs]

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles 98 et suivants de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 relative à la simplification et à l’amélioration de la qualité du droit, et ses décrets d’application,

Vu l’arrêté du Préfet des Yvelines n°2015072-0005 du 13 mars 2015 portant approbation de la convention constitutive du groupement d’intérêt public « Yvelines coopération internationale et développement »,

Vu l’arrêté du Préfet des Yvelines n°2017178-0001 du 27 juin 2017 portant modification de la convention constitutive du groupement d’intérêt public « Yvelines coopération internationale et développement »,

Vu la délibération de l’Assemblée générale d’YCID n°AG-001-2017 du 14 octobre 2017 approuvant la convention constitutive modifiée,

Vu la délibération du Conseil d’administration d’YCID n°CA-2017-26 du 12 décembre 2017 approuvant le barème des cotisations pour l’année 2017,

[…]

DELIBERE :

**Article 1-** Approuve la convention constitutive du groupement d’intérêt public « Yvelines coopération internationale et développement » annexée à la présente délibération,

**Article 2-** Approuve l’adhésion/le renouvellement de l’adhésion de [NOM COLLECTIVITE] au groupement d’intérêt public « Yvelines coopération internationale et développement » à compter de l’année 2018,

**Article 3-** Autorise le Maire/le Président à signer la convention constitutive,

**Article 4-** Désigne M/Mme [NOM DU TITULAIRE] en tant que représentant titulaire à l’Assemblée générale d’YCID,

**Article 5-** Désigne M/Mme [NOM DU SUPPLEANT] en tant que représentant suppléant à l’Assemblée générale d’YCID.

**Article 6-** Approuve le versement de la cotisation annuelle 2018 à YCID d’un montant de [MONTANT]€.

**Article 7-** Dit que les crédits seront inscrits au budget de l’exercice 2018.